



## LE CONTEXTE

Le secteur du bâtiment participe au réchauffement climatique notamment avec l'exploitation des ressources abiotiques, la fabrication des produits, la construction des édifices, les consommations et pollutions des bâtiments en phase d'exploitation. L'économie circulaire, et notamment le réemploi des matériaux et des composants issus des démolitions ou des stocks neufs non-utilisés, est une des solutions envisagées pour atténuer les impacts sur l'environnement.

## RÉSUMÉ COURT

La formation proposée permet aux participants de comprendre les tenants et aboutissants du contexte actuel français pour concrétiser un projet incluant des éléments de réemploi. Les participants ont un profil de décideurs ou de prescripteurs. Cette position est cruciale vis-à-vis de leur rôle à jouer et celui des autres dans un processus collaboratif et engagé. L'enseignement donné permet la concrétisation du réemploi dans un contexte complexe, pour faire évoluer et démocratiser les pratiques. Pour ce faire, la formation fournit des outils et méthodes permettant de structurer une telle démarche : diagnostic Produits Équipements Matériaux Déchets (PEMD), guides méthodologiques, fiches pratiques, outils numériques, repères juridiques, références architecturales, cartographie des acteurs.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Appréhender le contexte de la filière en devenir : acteurs, métiers, temporalités, économie, réglementation, engagement.

Connaître les processus et compétences à mettre en œuvre pour structurer un projet.

Découvrir et s'appropriier les outils documentaires et numériques.

## PUBLICS CONCERNÉS

Architectes et personnels des entreprises d'architecture, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, maîtres d'œuvre et tous les professionnels du cadre bâti

## PRÉ-REQUIS

Etre prescripteur ou décideur et avoir une expérience en construction et/ou en réhabilitation.



**08/11/2023 - 09/11/2023**  
**CONSTRUIRE AVEC DU REEMPLOI**

## PÉDAGOGIE

2 journées avec alternance d'apports théoriques sous forme d'exposés, de vidéo-projections, et d'exercices de validation sur un site en déconstruction. Jeu de rôle et mise en situation.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRECIATION

Emargement par demi journée - Certificat de formation, attestation de validation des acquis.

## PROGRAMME

### JOUR 1

#### **Sensibilisation et connaissances**

Histoire, définitions Contexte environnemental, enjeux de la filière

#### **Système actuel et économie circulaire**

#### **Comprendre la "non-filière" du réemploi**

#### **Gains du réemploi**

#### **Les phases du réemploi : la déconstruction**

#### **Visite d'un chantier**

Exercice sur site

#### **Recherche et développement**

Aides à la conception Bibliographie

### JOUR 2

#### **La réglementation**

Etat de la réglementation et évolution

#### **Les diagnostics**



**08/11/2023 - 09/11/2023**  
**CONSTRUIRE AVEC DU REEMPLOI**

Le diagnostic ressources Le diagnostic Produit Équipement Matériaux Déchets (PEMD)

## **Les moyens d'approvisionnement**

### **Les outils de marchés pour concrétiser le réemploi**

Outillages traditionnels et numériques Les diagnostics sur tableur Les catalogues Les plateformes numériques Les calculs d'Analyse du Cycle de Vie (ACV)

### **Missions des acteurs du réemploi**

Jeu d'acteurs et de compétences pour la concrétisation du réemploi Réglementation, assurances Les recycleries – ressourceries – Matériauthèques Les bureaux d'étude Les associations Le syndicat

### **Jeu de rôle**

Processus de concrétisation du réemploi à partir d'un exemple concret Répartition des rôles et prise en main Développement du jeu Bilan de l'expérimentation

### **Perspectives d'avenir**

### **Bilan de la formation**

#### **INTERVENANTS**

Association REMISE, Emilie LEMOINE, Christelle HOPFNER-VUILE ou Florent COLLIN, architectes

Véronique GALMICHE, architecte, modératrice. Référent handicap pour tout renseignement et conseils sur votre projet de formation

#### **ORGANISME DE FORMATION**

CLASSE 4 - 12 grande rue, 55140 BUREY-LA-CÔTE

"déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41 55 00330 55 auprès du Préfet de Région Grand Est" - SIRET : 493 114 374 00014 - APE : 8559A - Société Coopérative à Responsabilité Limitée régie par la loi du 10 septembre 1947

#### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION - CONTACT**

DLI : 23/10/2023 - Véronique Galmiche, gérante - 03 29 90 86 00 - [vega.architecte@free.fr](mailto:vega.architecte@free.fr)

#### **DATE(S) FORMATION**

CLASSE 4 - 12 Grande Rue, 55140 BUREY-LA-COTE - 03 29 90 86 00 - [vega.architecte@free.fr](mailto:vega.architecte@free.fr) - Coopérative à responsabilité limitée régie par la loi du 10 septembre 1947 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41550033055 auprès du préfet de la région Grand Est - n° SIRET : 493 114 375 00014 - La certification qualité QUALIOP1 a été délivrée au titre de la catégorie : Actions de Formation - Traitement de vos données : voir politique de confidentialité sur [www.classe4.fr](http://www.classe4.fr) - retrait des données effectué sur simple demande



**08/11/2023 - 09/11/2023**  
**CONSTRUIRE AVEC DU REEMPLOI**

mercredi 8 novembre 2023 - jeudi 9 novembre 2023

### DURÉE DE LA FORMATION ET HORAIRES

2 journées de 7 heures, soit 14 heures | De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

### LIEU DE LA FORMATION

Atelier de l'ALEC Nancy Grands Territoires, 10 promenade Emilie du Châtelet, 54000 Nancy

### COÛT DE LA FORMATION - PRISE EN CHARGE

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre organisme.

#### Frais pédagogiques :

680 €

#### Frais d'inscription :

20 €

#### Repas jours 1 et 2 :

46 €



**08/11/2023 - 09/11/2023**  
**CONSTRUIRE AVEC DU REEMPLOI**

## FICHE D'INSCRIPTION

### ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

Téléphone :

Activité :

N° siret :

OPCO (Opérateur de compétence) :

Courriel :

Effectifs :

Code NAF :

### PARTICIPANT

Civilité :

Nom :

Qualification :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Frais pédagogiques	680 €
Frais d'inscription	20 €
Repas jours 1 et 2	46 €
<b>Total</b>	<b>746 €</b>

Je m'inscris à la formation "CONSTRUIRE AVEC DU REEMPLOI" (mercredi 8 novembre 2023, jeudi 9 novembre 2023) et je joins un chèque de 746 € net de taxe à l'inscription.

j'accepte de recevoir des informations concernant les formations de Classe 4

Bon pour accord, à ..... le ..... Signature et cachet :

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.

Annulation de l'inscription Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit par l'employeur consécutif à un cas de force majeure justifié, CLASSE 4 se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.



## Conditions générales de vente

### 1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par CLASSE 4 qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés à la qualité environnementale de l'aménagement, de l'architecture et de la construction.

La société coopérative à responsabilité limitée régie par la loi du 10/9/47 est déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine est enregistrée sous le numéro : 41 55 00330 55. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Numéro de SIREN : 493 114 375

### 2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :

CLASSE 4 - 12 Grande Rue 55140 BUREY-LA-COTE - 03 29 90 86 00 - [vega.architecte@free.fr](mailto:vega.architecte@free.fr)

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. La subrogation de paiement n'est pas acceptée par CLASSE 4.

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire, à l'entreprise ou à la société.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de réception du règlement demandé.

A la signature du présent contrat, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur applicable au 1er janvier 2022, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

*Conditions spécifiques à la formation PRO-PAILLE*

L'inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription intégralement complété et du règlement, au plus tard 45 jours avant le 1er jour de formation.

### 3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, attestation de fin de formation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

### 4- Tarifs

Le prix des actions de formation s'entend net de taxe, CLASSE 4 n'est pas assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Les frais de gestion et d'inscription, d'un montant de 20 € par personne et par formation (quelque soit le nombre de jours de la session) sont obligatoires et s'ajoutent aux frais pédagogiques.

Pour les formations techniques, des frais de matériel (obligatoires) sont demandés. Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

### 5- Délais de rétractation :

Toute annulation de formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 5 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, CLASSE 4 ne procédera à aucune facturation.

*Conditions spécifique formation PRO-PAILLE*

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation + frais de gestion et d'inscription.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation + frais de gestion et d'inscription.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifiée, CLASSE 4 ne procédera à aucune facturation (sur justificatif uniquement).



## **6- Report - Absence - Annulation**

### **6-1 : Du fait de CLASSE 4**

CLASSE 4 se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, CLASSE 4 reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### **6-2 : Du fait du stagiaire**

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 5 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant NdT de la prestation ainsi que les frais de gestion et d'inscription, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

#### *Conditions spécifique formation PRO-PAILLE*

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation + frais de gestion et d'inscription.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation + frais de gestion et d'inscription.

Dans tous les cas et quelque soit la thématique : tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution du contrat : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

## **7. Accessibilité**

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

## **8. Information spécifique : Label Branche Architecture**

Ce label est décerné par la Branche Architecture.

Les conditions de prise en charge de l'action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche (OPCO EP).

Les formations ayant obtenu un Label sont identifiables grâce au logo "Label Branche Architecture"

Mise à jour des CGV le 2 mai 2022 - VG